

Missions de Géomètres, de prestations topographiques, de détection des réseaux et prestations foncières – Lot 3

Règlement de consultation

Consultation n°

DT_AC_GEOMETRE

Date limite de remise des plis

30 octobre 2026 à 12 heures

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Un groupement de commandes a été constitué conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique.

Le coordonnateur est : Grand Paris Aménagement

Adresse : 11 rue de Cambrai - Bâtiment 033 75945 PARIS Cedex 19

Les membres du groupement sont :

- Grand Paris Aménagement – Parc du pont de Flandre 11 rue de Cambrai 75945 Paris cedex 19
RCS Paris - SIRET 64203694100036
- EPA Orly Rungis Seine Amont – 2 avenue Jean Jaurès – 94600 Choisy-le-Roi - RCS Créteil -
SIRET 49908428300021

Et toute filiale ou structure soumise au code de la commande publique, qui serait créée ou fédérée par l'un des membres du groupement au cours de la période de validité de l'accord-cadre.

Le coordonnateur est chargé de procéder à l'organisation de la procédure de passation.

Le coordonnateur a également pour mission de signer, notifier et assurer la bonne exécution de l'accord-cadre, pour le compte de l'ensemble des membres du groupement.

Chaque membre du groupement est chargé de l'émission, de la signature, du paiement et de la bonne exécution des bons de commande le concernant.

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Missions de Géomètres, de prestations topographiques, de détection des réseaux et prestations foncières** nécessaires à la réalisation des opérations d'aménagement du Grand Paris Aménagement et de l'EPA ORSA au travers de la Direction territoriale Est (DTGPE) et la Direction territoriale de Seine Amont (DTGPSA).

Le titulaire interviendra dès le début de l'opération pour réaliser l'étude topographique et des réseaux de l'existant. Il interviendra ensuite en phase opérationnelle, pour accompagner les acheteurs de l'accord-cadre sur les acquisitions foncières (plan parcellaire, plan d'acquisition, découpage et division parcellaire), pour les travaux d'aménagement (implantations et bornage ou matérialisation, plan de récolement des réseaux), pour les commercialisations (plan de vente, de cessions, de rétrocessions).

Les missions du Titulaire sont ainsi regroupées en 4 catégories :

Mission 1 – Prestations topographiques

Mission 2 – Prestations de géo-détection

Mission 3 – Prestations foncières

Mission 4 – Accompagnement sur l'acquisition du foncier des copropriétés et leurs ASL

■ Caractéristiques principales du contrat :

	Objet du contrat	Missions de Géomètres, de prestations topographiques, de détection des réseaux et prestations foncières – Lot 3
	Acheteur	GRAND PARIS AMENAGEMENT/EPA ORSA
	Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande et marchés subséquents sans minimum et avec maximum multi-attributaires de services
	Structure	Lot unique
	Lieu d'exécution	Ile-de-France
	Durée	De la notification jusqu'au 26 février 2029
	Pénalités de retard	$P = V \times R / 3000$
	Variation des prix	Révisibles (formule)
	Nature des prix	Prix unitaires

■ Allotissement :

La consultation contient le lot suivant :

Objet
Lot n°3 : Missions de Géomètre pour la Direction Territoriale Grand Paris Est et l'EPA ORSA (DTGPE et DTGPSA) - à bons de commande et à marchés subséquents sans minimum et avec maximum - montant maximum 500 000, 00 € HT sur toute la durée du contrat, soit jusqu'au 26 février 2029 (3 titulaires maximum).

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

La présente consultation est passée selon la procédure d'appel d'offres ouvert (Article R. 2124-2 1 - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le Règlement de consultation ;
- CCAP ;
- CCTP ;
- Bordereau des prix unitaires ;
- Détail quantitatif estimatif.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard **5 jours** avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire des autres membres du groupement.

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Pouvoir - GPA	<i>Pouvoir de signature de la personne habilitée à engager la société (document attestant la qualité de gérant de l'entreprise ou délégation de pouvoir de l'un des dirigeants)</i>
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles</i>
Déclaration d'effectif - GPA	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années</i>
Moyens techniques	<i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i>
Références fournitures et services	Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats devra être composée des documents suivants :

Document	Descriptif
AE	<i>Acte d'engagement</i>
BPU	<i>Bordereau de prix unitaire</i>
DQE	<i>Détail quantitatif estimatif</i>
Cadre méthodologique	<i>Le candidat devra respecter et compléter le cadre méthodologique fourni par le pouvoir adjudicateur qui sera utilisé dans le cadre de l'analyse technique de l'offre. Ce cadre ne doit pas dépasser 30 feuilles soit 60 pages sous peine d'irrégularité de l'offre</i>

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Les copies de sauvegarde doivent être adressées à : serviceachats@grandparisamenagement.fr

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Grand Paris Aménagement Département des achats et des marchés 11 rue de Cambrai - Bâtiment 033 75945 PARIS Cedex 19 – Pli pour la consultation : Missions de Géomètres, de prestations topographiques, de détection des réseaux et prestations foncières – Lot 3 Candidat : NE PAS OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique. **Toutefois il est vivement recommandé de remettre une offre**

signée.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

La signature doit être une signature « avancée » reposant sur un certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement.

- La liste de ces prestataires est publiée, pour la France, par l'ANSSI : <https://www.ssi.gouv.fr/administration/visa-de-securite/visas-de-securite-le-catalogue/>
- Pour les candidats européens, la Commission européenne tient également une liste des prestataires de confiance : <https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/tl/FR/3>

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Si le candidat utilise un autre outil de signature que celui du profil acheteur, il doit transmettre le « mode d'emploi » permettant de procéder à la vérification de la validité de la signature électronique. En revanche, lorsque le signataire utilise le certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement et l'outil de création de signature électronique proposé par le profil d'acheteur, il est dispensé de transmettre la procédure de vérification de la signature électronique

■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

■ Conditions de la dématérialisation

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures parvenues après cette date et heure limites par voie dématérialisée seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes sous forme dématérialisée, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sous la forme « dématérialisée » sera examinée.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, le pouvoir adjudicateur invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous. Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel le pouvoir adjudicateur pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture. A défaut, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter la candidature ou l'offre du candidat.

- standard .zip
- Adobe® Acrobat® .pdf
- Rich Text Format .rtf
- .doc ou .xls ou .ppt
- odt, ods, odp, odg
- le cas échéant, le format DWF
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

En cas de rematérialisation par le pouvoir adjudicateur des pièces transmises par voie dématérialisée, l'attributaire recevra par courrier postal l'acte d'engagement qu'il devra retourner signer.

Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Prix (50 %)	Sur la base du DQE
2. Valeur technique (50 %)	Sur la base du cadre de réponse : Qualité de l'approche méthodologique : 30 points <i>Compréhension de l'opération et des enjeux de la mission : 10 points</i> <i>Méthodologie type adoptée pour une mission : 10 points</i> <i>Analyse d'une méthode alternative au moyen d'un drone : 5 points</i> <i>Sécurité et hygiène et environnement : 5 points</i>

Critère	Complément
	Disponibilité et réactivité à l'exécution des missions : 20 points <i>Adéquation du planning de la mission : 5 points</i> <i>Délai pour l'élaboration d'un devis dans le cas d'une prestation courante : 3 points</i> <i>Délai pour le traitement et la réalisation des prestations : 6 points</i> <i>Délai pour la remise définitive des plans papier et informatiques : 2 points</i> <i>Capacité de réalisation jusqu'à 3 commandes simultanées : 4 points</i>

■ Régularisation des offres :

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ Multi-attribution :

Sous réserve de disposer d'un nombre suffisant d'offres, le contrat sera attribué à **3** opérateurs économiques maximum par lot dont les offres sont les plus économiquement avantageuses et donc les mieux classées sur la base des critères d'attribution.

Un candidat pourra être déclaré attributaire des deux lots, à condition de figurer parmi les 3 premiers à l'issue du classement final sur les deux lots.

■ Documents à produire par l'attributaire :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise

4. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Paris
7 rue de Jouy
Paris
75181 Paris Cedex 04
Téléphone : 01 44 59 44 00
Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr
Télécopie : 01 44 59 46 46
Site internet : paris.tribunal-administratif.fr